

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 12 février 2024**

**Délibération n° CP-2024-2990**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Festival Écrans Mixtes et Biennale des musiques exploratoires (BIME) - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

**Rapporteur** : Monsieur Cédric Van Styvendael

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

**Commission permanente du 12 février 2024****Délibération n° CP-2024-2990**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Événements culturels métropolitains - Festival Écrans Mixtes et Biennale des musiques exploratoires (BIME) - Attribution de subventions de fonctionnement pour l'année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs de la Métropole de Lyon**

Conformément à la délibération du Conseil n°2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine 2021-2026, la Métropole soutient des événements culturels métropolitains qui contribuent à un meilleur maillage culturel du territoire.

La vitalité culturelle du territoire métropolitain s'incarne dans une multitude de festivals et d'événements qui participent à la variété de l'offre culturelle et à l'ouverture à tous les publics. Parce que ces événements, riches de leur diversité, ont la capacité à irriguer l'ensemble du territoire en nouant des partenariats avec de nombreux acteurs culturels, éducatifs et sociaux dans les communes, la Métropole oriente sa politique de soutien vers les événements qui répondent aux critères suivants :

- un déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Programmés au cours du premier trimestre 2024, le festival Écrans Mixtes (cinéma dédié aux cultures dites *queers*) et la BIME (musique contemporaine) répondent à l'ensemble de ces critères. Il est ainsi proposé de renouveler l'aide à ces événements déjà soutenus en 2023.

**II - Propositions pour l'année 2024****1° - Le festival Écrans Mixtes****a) - Compte rendu d'activité 2023 et bilan**

Par délibération de la Commission permanente n°2023-2039 du 27 février 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation de l'édition 2023 de son festival.

Créé en 2010, Écrans Mixtes est devenu le festival de cinéma le plus important en France sur la thématique de la lutte contre les discriminations envers les lesbiennes, gays, bisexuels, trans, *queers*, intersexués, asexuels et les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités (LGBTQIA+). Événement non communautaire et grand public, il s'étend sur une trentaine de lieux du territoire métropolitain, chaque année autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes. Festival dédié à tous, il se déploie en partenariat avec différentes structures culturelles (cinémas de la Métropole, Institut Lumière, Goethe institut, Théâtre des Célestins, Théâtre National Populaire de Villeurbanne, Maison de la danse, etc.), associations de lutte contre les discriminations (SOS homophobie, L'Autre cercle Rhône-Alpes, Centre LGBTI+ de Lyon, Migrations minorités sexuelles et de genre) ainsi qu'avec l'Université Lumière Lyon II. La programmation paritaire a vocation à favoriser les artistes empêchés et œuvres issues de pays ne disposant pas de grande distribution en France.

La 13<sup>ème</sup> édition du festival a réuni, du 1<sup>er</sup> au 9 mars 2023, près de 13 000 festivaliers, soit 25% de plus que l'édition précédente (environ 10 000 en 2022). Au total, 75 séances, dont 12 gratuites, trois *masters class*, deux expositions photos programmés sur 26 lieux de la Métropole, ont fait de cette édition, la plus importante à ce jour. Parmi les temps forts, deux rétrospectives d'envergure ont été programmées autour du cinéaste anglais, Terence Davies et du réalisateur français Christophe Honoré. Le focus dédié au courant artistique espagnol La Movida a permis d'inaugurer un nouveau partenariat avec l'Instituto Cervantès. Les films programmés dans le cadre de la compétition pour le Grand Prix Écrans Mixtes - Mastercard ont remporté un grand succès en termes d'audience (+ 60% par rapport à 2022). L'association Écrans Mixtes a également invité la Semaine de la critique du festival de Cannes pour une carte blanche de courts métrages.

#### **b) - Proposition pour l'année 2024**

La 14<sup>ème</sup> édition, prévue du 6 au 14 mars 2024, proposera pour la 3<sup>ème</sup> année une compétition de longs métrages concourant pour le Grand Prix Écrans Mixtes - Mastercard avec un jury présidé par le réalisateur français, Sébastien Lifshitz, à qui une rétrospective sera également consacrée. Un focus sera dédié au réalisateur britannique Derek Jarman pour les 30 ans de sa disparition, avec une sélection de cinq longs métrages et une conférence dédiée à l'artiste. Des séances scolaires (collégiens et lycéens) seront programmées dans les cinémas partenaires avec le soutien de SOS homophobie. Une sélection de quatre documentaires sera également proposée en séances gratuites dans les bibliothèques de Lyon (discussions en cours avec les bibliothèques de la Métropole). Une invitation sera faite au festival Sunny Bunny, festival de film *queer* de Kiev qui a organisé sa 1<sup>ère</sup> édition en 2023, pour une carte de blanche de courts-métrages ukrainiens. Au total, la prochaine édition proposera environ 75 manifestations réparties sur huit communes de la Métropole (Lyon, Villeurbanne, Décines-Charpieu, Craponne, Rillieux-la-Pape, Bron, Sainte-Foy-lès-Lyon et Vénissieux).

Le budget de l'édition 2024 du festival Ecrans Mixtes est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	31 700	prestations, billetterie, mécénat	41 000
services extérieurs	8 166	Métropole de	35 000
autres services extérieurs	81 600	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000
charges de personnel	32 569	direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	30 000
autres achats	5 175	Ville de Lyon (Mission Égalité et Culture)	30 000
contributions volontaires en nature (mise à disposition, communication)	80 000	délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine (DILCRAH)	13 000
		autres	210
		contributions volontaires en nature	80 000
<b>TOTAL</b>	<b>239 210</b>	<b>TOTAL</b>	<b>239 210</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation de l'édition 2024 de son festival.

## **2°- La BIME**

### **a) - Compte rendu d'activité et bilan de la dernière édition**

L'association le Générateur de ressources et d'activités musicales exploratoires (GRAME), construit et développe depuis 1982 un projet artistique, scientifique et culturel unissant création, recherche et innovation technologique. Il est aujourd'hui l'un des huit centres constitutifs du réseau des centres nationaux de création musicale, labellisés par le ministère de la Culture en 1997. Sa mission principale est de permettre la conception et la réalisation d'œuvres musicales nouvelles, dans un contexte de transversalité des arts et de synergie arts-sciences. Lieu d'accueil et de résidence, le GRAME développe également des actions de formation, de médiation et des ateliers de pratiques artistiques.

Créée en 1992 et transformée en biennale à partir de 2002, Musiques en Scène est devenue la BIME en 2020, sous l'impulsion des nouveaux co-directeurs du GRAME, Sebastian Rivas et Anouck Avisse qui ont engagé l'évolution du projet culturel et artistique de l'institution. Il s'agit de l'une des principales manifestations de la création musicale en France et en Europe. Inclusive et festive, elle vise à faire découvrir aux publics métropolitains des spectacles, concerts et installations innovants, déroutants et diversifiés. Grâce aux parcours pédagogiques, aux actions de transmission, aux activités gratuites, familiales, la Biennale poursuit des objectifs de sensibilisation des publics : susciter l'éveil, la curiosité et la réceptivité des publics pour les créations musicales. Chaque année, des ateliers et projets d'éducation artistique et culturelle sont organisés, notamment, en partenariat avec des établissements scolaires de la Métropole. Depuis 2020, chaque édition est désormais éditorialisée par un artiste issu d'une autre discipline, entretenant néanmoins une étroite relation avec la musique.

Du 10 mars au 27 mars 2022, la dernière édition du festival a exploré le lien entre la musique et l'architecture avec, comme artiste invité, Philippe Rahm, inventeur de "l'architecture météorologique" proposant une approche de l'architecture par le climat. Une trentaine de spectacles/concerts (dont 10 créations musicales) ainsi que cinq expositions ont été programmés dans 13 lieux partenaires (le Théâtre de la Renaissance à Oullins, le TNP à Villeurbanne, le Périscope, les Subs, la Villa Gillet, l'Auditorium à Lyon, etc.) réunissant près de 6 300 spectateurs/visiteurs.

### **b) - Proposition pour l'édition 2024**

Par délibération de la Commission permanente n° CP 2023-2331 du 22 mai 2023, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 000 € au profit de l'association GRAME pour préparer l'organisation de la Biennale des Musiques Exploratoires 2024.

La prochaine édition de la BIME, prévue du 14 au 29 mars 2024 et intitulée *Tel un enfant sauvage*, accueillera l'écrivaine Nina Bouraoui en tant qu'artiste invitée. Une vingtaine de levers de rideaux et expositions seront proposés, présentant l'éventail le plus large possible des musiques de créations, du répertoire du XXIe pour ensemble instrumental à des formes plus performatives et expérimentales flirtant avec la danse, les arts plastiques et la littérature. La BIME s'installera dans les lieux habituels, en collaboration avec des partenaires fidèles : le Théâtre de la Renaissance à Oullins, les Subs, le Théâtre des Célestins, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ainsi que le Conservatoire National Supérieur de Lyon. Elle investira également, entre autres, l'École nationale de musique à Villeurbanne, le Centre d'art plastique à Saint-Fons et le Théâtre de la Croix-Rousse, nouveaux partenaires de la BIME 2024, sans oublier l'espace public et de nouveaux lieux et formes originales de contact avec le public. Dans le cadre de ses actions de transmission, GRAME proposera également son projet Balades urbaines exploratoires aux abords du Théâtre de la Renaissance, de l'IAC à Villeurbanne, du CAP Saint-Fons et du collège Théodore Monod à Rillieux-la-Pape.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre deux éditions (accueil de résidence, ateliers de médiation et préparation de l'édition suivante), la Métropole annualise son soutien au fonctionnement de la Biennale.

Le budget prévisionnel de l'édition 2024 de la Biennale est le suivant :

Dépenses (en €)			Recettes (en €)		
	2023	2024		2023	2024
charges artistiques	34 404	167 252	ressources propres	-	35 000
<i>productions, coproductions, achats de spectacles, commandes</i>	29 404	91 640	<i>dont : coproductions et partenariats</i>	-	25 000
<i>frais de déplacement, hébergement, droits d'auteur</i>	5 000	75 612	<i>billetterie</i>	-	10 000
charges techniques	-	69 000	financements publics affectés	30 500	181 696
charges de communication et de relations presse	-	25 000	<i>dont : État - DRAC</i>	30 500	56 696
			<i>Région Auvergne-Rhône-Alpes</i>	-	20 000
			<i>Ville de Lyon</i>	-	105 000
charges de personnel	52 500	305 140	financements publics dédiés	27 000	32 000
			<i>dont : Métropole</i>	27 000	27 000
			<i>ONDA (Office national de diffusion artistique)</i>	-	5 000
			sociétés civiles et organismes culturels	-	77 100
			mécénat et fondations	29 404	240 596
<b>TOTAL</b>	<b>86 904</b>	<b>566 392</b>	<b>TOTAL</b>	<b>86 904</b>	<b>566 392</b>
<b>TOTAL Festival 7<sup>ème</sup> édition</b>		<b>653 296</b>	<b>TOTAL Festival 7<sup>ème</sup> édition</b>		<b>653 296</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 27 000 € en 2024 au profit de l'association GRAME pour l'organisation de la BIME 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 35 000 € au profit de l'association Écrans Mixtes pour l'organisation de son festival éponyme en 2024,
- 27 000 € au profit de l'association GRAME pour l'organisation de la BIME 2024,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Écrans Mixtes et GRAME définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 62 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 13 février 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-316134-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------